

Journal du Relais Petite Enfance



N° 17 • Janvier 2022

Edito



**Le mot de Céline Boursier,
Vice-présidente à la Petite Enfance et
Solidarités**

En cette nouvelle année 2022, je vous souhaite, à toutes et tous, assistant.e.s maternel.les et employé.e.s de maison, mes voeux les meilleurs de réalisations de vos missions, à la hauteur de vos souhaits et de vos besoins. Je vous souhaite de pouvoir accueillir les enfants et leurs familles dans les conditions requises par le métier, en maintenant la bienveillance mutuelle et l'écoute, en favorisant le respect des différences. Que la valorisation et les évolutions de nos pratiques et notre offre nous permettent de trouver ensemble la réponse adéquate aux attentes des administrés.

Par l'évolution des textes législatifs et le décret d'application de la loi NORMA, le RAM devient Relais Petite Enfance - RPE. Les animatrices du Relais, que je remercie, travaillent ardemment à la prise en compte des nouveaux textes en vue d'accompagner au mieux les professionnel.les et les familles du territoire.

En tant que Vice-présidente de la Commission Petite Enfance & Solidarités, j'ai le plaisir de vous annoncer que cette année sera marquée par une campagne de communication sur le RPE et le métier d'assistant.e.s maternel.les afin de confirmer aux familles du territoire la possibilité qui leur est offerte de choisir leur mode de garde. Les outils suivants sont à disposition ou en cours de création : nouveau site internet de la Communauté de Communes, plaquette de présentation du métier, kit parentalité, teaser de présentation du service RPE grâce au partenariat avec le secteur Jeunesse du territoire Coeur de Chartreuse.

Bienvenue en 2022 ! Que cette année vous apporte épanouissement personnel et professionnel, qu'elle soit douce pour vous et ceux que vous aimez.

Sommaire

Mot de la Vice-présidente

Page 2

Dates à retenir :

- Temps collectifs du RPE
- Actions du RPE
- Le RPE vous informe

Page 3

Activités :

- Théâtre de marionnettes
- Crumble aux pommes

Page 4

2022 : nouvelle convention collective
Contacts



Dates à retenir

ACTIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

Temps collectifs ouverts à toutes

À partir de janvier 2022 vous pourrez, deux fois par mois, rencontrer vos collègues des autres espaces RPE lors de temps collectifs.

Magali Domeyne vous accueillera un lundi par mois de 9h à 11h salle de la Maison Pour Tous à Entre-deux-Guiers et Laure Galandrin un jeudi par mois de 9h à 11h, à la salle des fêtes de Saint-Christophe-la-Grotte.

Ainsi vous pourrez échanger avec des assistantes maternelles des 17 communes de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Inscriptions préalable auprès de l'espace RPE :

Pour les jeudis	Pour les lundis
Laure Galandrin	Magali Domeyne
06 59 77 73 56	04 76 55 44 41
l.galandrin@cc-coeurdechartreuse.fr	m.domeyne@cc-coeurdechartreuse.fr

Temps collectifs communs

En 2022, les temps collectifs communs se poursuivent. Les 2 animatrices accueilleront l'ensemble des assistantes maternelles des 3 espaces du RPE avec les enfants de 8h30 à 11h.

Les premières dates sont les suivantes :

- **Mardi 15 mars 2022**, à la salle des fêtes de Saint-Pierre-de-Genebroz
- **Jeudi 7 avril 2022**, à la salle des fêtes des Échelles avec atelier de sophrologie

sur le thème : **Le stress chez l'enfant : comment le repérer ?**

Grande question que celle-ci... : est-ce que les enfants de - de 6 ans, de - de 3 ans éprouvent du stress ? Comment l'expriment-ils ? Comment y faire face ? Voilà autant de questions auxquelles Corinne DAANEN vous propose de répondre lors d'ateliers de sophrologie.

LE RPE VOUS INFORME

Formation remise à niveau PSC1

Inscrivez vous auprès de vos animatrices, pour la session du :

- **Samedi 5 mars 2022**, à la Maison pour tous d'Entre-deux-Guiers
Pour rappel, le coût de la journée est de **60€**.

Formation contes et histoires

La formation Contes et Histoires intéresse certaines d'entre vous mais les dernières dates proposées n'ont pas fait l'unanimité. L'organisme de formation nous propose de nouvelles dates, ainsi vous pouvez dès à présent vous rapprocher de votre RPE si vous souhaitez vous inscrire à ce nouveau module qui aura lieu le :

- **Samedis 22 juin et 2 juillet 2022**, à Saint-Pierre-de-Genebroz.

Cette formation vous permettra de découvrir les différents genres littéraires et leurs différences, de choisir les histoires en fonction de l'âge de l'enfant, de ses besoins. Vous pourrez créer des supports de narration (tapis de lecture, marionnettes, cubes à histoires), découvrir comment illustrer une histoire avec des signes de la langue française et même créer ensemble des histoires pour les enfants !



Pour le 1^{er} semestre les dates des temps collectifs ouverts à toutes sont :

- **Jeudi 20 janvier 2022**, à Saint-Christophe-la-Grotte
non ouvert à tous cause COVID
- **Lundi 31 janvier 2022**, à Entre-deux-Guiers
- **Jeudi 10 février 2022**, à Saint-Christophe-la-Grotte
- **Lundi 28 février 2022**, à Entre-deux-Guiers
- **Jeudi 10 mars 2022**, à Saint-Christophe-la-Grotte
- **Lundi 28 mars 2022**, à Entre-deux-Guiers
- **Jeudi 14 avril 2022**, à Saint-Christophe-la-Grotte
- **Lundi 2 mai 2022**, à Entre-deux-Guiers
- **Jeudi 12 mai 2022**, à Saint-Christophe-la-Grotte
- **Lundi 23 mai 2022**, à Entre-deux-Guiers
- **Jeudi 2 juin 2022**, à Saint-Christophe-la-Grotte
- **Lundi 27 juin 2022**, à Entre-deux-Guiers
- **Lundi 18 juillet 2022**, à Entre-deux-Guiers (accueil de 9h à 13h avec pique-nique après le temps collectif)

Ces temps collectifs seront ouverts suivant le respect de la situation sanitaire !

Activités

LOISIRS CRÉATIFS



Théâtre de marionnettes

Extrait du site : www.teteamodeler.ouest-france.fr

Cet hiver, quoi de mieux que de créer un théâtre de marionnettes et de se raconter des histoires. Il y en a pour tous les âges : les plus petits pourront participer au coloriage, les plus grands pourront découper les gabarits, les très grands inventer et raconter les histoires, et nounou pourra coordonner le tout.

Matériel :

- 1 boîte en carton (type boîte à chaussures ou de lessive)
- feuilles de papier à dessin ou bostons blancs ou couleurs
- feutres ou peinture, colle, ciseaux, ruban adhésif...
- piques à brochette

Marche à suivre :

- Inventer ou imprimer les décors de théâtre sur : <https://teteamodeler.ouest-france.fr/alopass/cd1/cd1-fiche24%20mario2.pdf>
- Créer les gabarits des marionnettes sur : <https://teteamodeler.ouest-france.fr/alopass/cd1/cd1-fiche25%20mario.pdf>
- Découper la boîte de carton et faire 4 fentes sur le dessus et une 5^{ème} prenant tout le fond de la boîte pour pouvoir changer les décors. Les fentes doivent avoir une largeur de 0,5 cm environ. Elles permettront de glisser les tiges animant les marionnettes.
- Pour faire les décors du fond, prendre les mesures intérieures du carton. Reporter les mesures sur les feuilles en ajoutant 1 cm sur la hauteur (permet de pouvoir attraper le décor pour le changer) et la découper. Les feuilles doivent pouvoir glisser facilement dans la 5^{ème} fente. Peindre ou colorier les décors.
- Pour les marionnettes, imprimer ou créer les modèles et les colorier. Fixer les piques à brochette sur le haut des personnages.
- Et voilà, c'est fait, il n'y a plus qu'à inventer des histoires et glisser les décors et les marionnettes dans les fentes.



RECETTE

Extrait du site www.les-enfants-cuisinent.com

Crumble aux pommes

Rien de plus simple, une recette que les enfants adorent faire. La pâte à crumble, un vrai jeu d'enfant !!!

Ingrédients :

- 250 g de farine
- 125 g de beurre
- 100 g de sucre
- 4 pommes
- 100 g de raisins secs option

Marche à suivre :

- Mélanger la farine, le sucre et le beurre.
- Éplucher les pommes et les couper en petits cubes.
- Mettre les pommes et les raisins secs au fond d'un moule.
- Émietter la pâte sur le dessus.
- Faire cuire à 180°C, jusqu'à ce que le crumble soit bien doré.

Régalez-vous !



Infos pratiques

2022 - NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Nouvelle réglementation à venir

Le Père Noël apporte chocolats et cadeaux, le Père Janvier apportera bien une nouvelle convention collective. Ce sera certainement plus compliqué que de déballer un cadeau sous le sapin, mais promis il y a de belles surprises. En voilà la liste :

Période d'essai : si vous accueillez un enfant dont vous avez déjà la garde de la fratrie, alors la nouvelle période d'essai ne pourra pas dépasser 30 jours calendaires. Pas de délai de prévenance en cas de rupture pendant la période d'essai, que la rupture soit à l'initiative du salarié ou de l'employeur.

Repos hebdomadaire : 35 h consécutives

Heures supplémentaires : elles sont au minimum majorées de 10%

Indemnité d'entretien : minimum 2.65€ par jour quelle que soit la durée de la journée et en cas de proratisation on se basera sur un montant pour 9h de garde équivalent à 90% du minimum garanti (ancienne convention : 85%) Le montant de l'entretien pour 9h de garde va donc augmenter au 1^{er} janvier).

Jours fériés travaillés : le 1^{er} mai est payé double, les autres sont majorés de 10%. Les jours fériés chômés sont payés par maintien de salaire sans condition d'ancienneté.

Congés payés : disparition du paiement par 12^{ème}. Le paiement des congés de manière en anticipée est proscrite.

Jours enfants malades pour l'employeur : plus que 5 jours par année de contrat pour petite maladie. Le certificat médical peut être donné au retour de l'enfant (la clause des 24h n'est plus obligatoire)

En cas de rupture du contrat, la durée du préavis est de :

- 8 jours calendaires si l'accueil a moins de 3 mois,
- 15 jours calendaires si le contrat a entre 3 mois et 1 an d'ancienneté,
- 1 mois si le contrat a plus d'un 1 an d'ancienneté.

Indemnité de retrait d'enfant : sera de 1/80^{ème} de la totalité des salaires bruts versés depuis le 1^{er} jour du contrat à partir de 9 mois d'ancienneté

À noter !

Pensez à vous inscrire sur le site www.monenfant.fr et renseignez vos disponibilités. Les animatrices peuvent vous aider dans cette démarche, n'hésitez pas à les solliciter.

Pour aller plus loin

Le site Particulier Employeur organise des visioconférences à destination des assistants maternels, gardes à domicile et des parents employeurs sur la nouvelle convention collective emplois à domicile.

Voici aussi la liste des dates des visioconférences sur la vie du contrat d'un assistant maternel ou garde à domicile version 2022 :

- **Mardi 25 janvier** de 20h30 à 22h30
- **Samedi 29 janvier** de 10h à 12h
- **Mercredi 9 février** de 13h30 à 15h30

Cette réunion abordera les points clés du contrat de travail des assistants maternels :

- *Comment embaucher une assistante maternelle ?*
- *Doit-on rédiger un contrat de travail ?*
- *La période d'essai est-elle obligatoire ?*
- *Comment calculer une mensualisation ?*
- *Suis-je en année complète ou incomplète ?*
- *Quel est le montant de l'indemnité d'entretien ?*
- *Comment rémunère-t-on les congés payés ?*
- *Comment rompre le contrat de travail ?*

Cette présentation globale du cadre légal permettra aux (futurs) parents employeurs et assistants maternels d'acquiescer les notions nécessaires à la gestion du contrat de travail. Y seront intégrées les modifications liées à la nouvelle convention collective. **N'hésitez pas à vous inscrire pour échanger avec les experts Particulier Emploi !**

Les demandes d'inscription devant être centralisées par le RAM/RPE, si une de ces visioconférences vous intéresse ou intéresse vos employeurs, merci d'envoyer un mail à votre animatrice.

Vos employeurs devront faire de même.

Contacts

Animatrice : Laure GALANDRIN

Tel. : 06 59 77 73 56 ou à : l.galandrin@cc-coeurdechartreuse.fr

RAM : 2, ZI Chartreuse Guiers - 38380 Entre-deux-Guiers

Plus d'infos sur :

www.coeurdechartreuse.fr

Animatrice : Magali DOMEYNE

Tel. : 04 76 55 44 41 ou à : m.domeyne@cc-coeurdechartreuse.fr

RAM : 2 place du 19 mars - 38380 St-Laurent du Pont



2 ZI Chartreuse Guiers
Pôle tertiaire
38380 Entre-deux-Guiers
04 76 66 81 74